



Conseil économique et social

Distr. limitée
25 juillet 2005
Français
Original: anglais

Session de fond de 2005

New York, 29 juin-27 juillet 2005

Point 7 g) de l'ordre du jour

Questions de coordination, questions relatives au programme et autres questions :

**Programme commun des Nations Unies
sur le virus de l'immunodéficience humaine/
syndrome d'immunodéficience acquise (VIH/sida)
(ONUSIDA)**

**Projet de résolution présenté par le Vice-Président du Conseil,
M. Agim Nesho (Albanie), à l'issue de consultations officielles**

Programme commun des Nations Unies sur le virus de l'immunodéficience humaine/syndrome d'immunodéficience acquise (ONUSIDA)

Le Conseil économique et social,

Rappelant sa résolution 2003/18 du 22 juillet 2003,

Ayant examiné le rapport du Directeur exécutif du Programme commun¹,

Rappelant les buts et objectifs définis dans la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida², adoptée par l'Assemblée générale à sa vingt-sixième session extraordinaire tenue en 2001, ainsi que les objectifs relatifs au VIH/sida de la Déclaration du Millénaire adoptée en 2000³,

Réaffirmant l'importance du processus de suivi prescrit par la Déclaration, qui comprenait la fixation d'objectifs précis assortis de délais, lesquels viennent à échéance en 2005 et 2010, et notant à cet égard la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale consacrée à l'examen des progrès accomplis dans la concrétisation des engagements pris aux termes de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida, tenue le 2 juin 2005,

Notant avec une profonde inquiétude que 39,4 millions de personnes à travers le monde vivent avec le VIH/sida et que la pandémie a fait 3,1 millions de morts en

¹ E/2005/59.

² Résolution S-26/2 de l'Assemblée générale, annexe.

³ Voir résolution 55/2 de l'Assemblée générale.



2004, avec 4,9 millions de nouveaux cas de contamination et 15 millions d'orphelins à ce jour,

Profondément préoccupé par le fait que l'épidémie mondiale de VIH/sida frappe de façon disproportionnée les femmes et les filles et que la majorité des nouveaux cas d'infection touchent les jeunes,

Se déclarant vivement préoccupé par le fait que le VIH/sida continue à se propager de par le monde, exacerbant la pauvreté et mettant gravement en péril le développement socioéconomique et la sécurité alimentaire dans les régions particulièrement touchées,

Constatant qu'il faut améliorer la cohérence et la transparence des moyens mis en œuvre pour lutter contre la pandémie de VIH/sida,

Conscient de l'importance des partenariats, aux niveaux national, régional et international, dans la lutte contre le VIH/sida, notamment en matière de prévention, de soins, d'accompagnement et de traitement, et sachant à quel point il importe de soutenir davantage le développement des capacités humaines et institutionnelles et d'augmenter considérablement les ressources financières,

Accueillant avec satisfaction le Programme alimentaire mondial et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés en tant que neuvième et dixième parrains du Programme commun,

1. *Engage* le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) et les organismes et organes des Nations Unies, dans le cadre de leurs mandats respectifs, à intensifier l'appui qu'ils fournissent aux gouvernements, en vue d'atteindre les objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire³, ainsi que les buts et objectifs fixés dans la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida²;

2. *Encourage* les gouvernements à apporter leur pleine contribution au rapport du Secrétaire général sur la réalisation de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida qu'il doit présenter à l'Assemblée générale à sa soixantième session;

3. *Se félicite* que le Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida ait apporté son soutien, à ses quinzième, seizième et dix-septième réunions, aux engagements pris par le Programme commun d'amplifier l'assistance technique, de renforcer les capacités et de promouvoir des actions coordonnées et exhaustives au niveau des pays, en particulier par l'application des « trois principes » dans la coordination à ce niveau, et qu'il ait pris en considération les recommandations de l'Équipe spéciale mondiale chargée d'améliorer la coordination entre les institutions multilatérales et les donateurs internationaux dans le domaine de la lutte contre le sida;

4. *Se félicite également* de l'intensification de l'action que les organismes des Nations Unies mènent conjointement à l'échelle régionale pour lutter contre le sida, grâce à une meilleure communication entre ces organismes au niveau régional et à des initiatives telles que les équipes d'appui régionales créées par le Programme pour mobiliser le soutien technique, financier et politique dont les organismes des Nations Unies ont besoin pour les activités communes au niveau des pays, coordonnées en grande partie par les bureaux de pays du Programme dans leurs régions respectives, afin d'offrir un soutien aux actions nationales de lutte contre le VIH/sida;

5. *Encourage* le Programme et l'Organisation mondiale de la santé à multiplier les efforts qu'ils déploient avec la communauté internationale pour atteindre l'objectif consistant à fournir des médicaments antirétroviraux à 3 millions de personnes infectées par le VIH/sida d'ici à la fin de 2005;

6. *Encourage également* le Programme à continuer d'encourager et d'aider les pays à élaborer des stratégies contre le VIH/sida à partir de données d'expérience, notamment à prendre des mesures visant à assurer un accès universel aux services de prévention, de traitement et de soins, en reconnaissant l'importance d'une action globale contre le VIH/sida;

7. *Prend note avec intérêt* du fait que, à sa dix-septième réunion, le Conseil de coordination du Programme a fait sien le document d'orientation du Programme conjoint intitulé « Intensification de la prévention du VIH », et demande instamment au Programme de dynamiser les efforts mondiaux ou régionaux, selon les cas, et d'appuyer les efforts nationaux visant à améliorer la prévention de l'infection à VIH dans le cadre d'une action globale, coordonnée et cohérente;

8. *Encourage* les activités menées par le Programme pour renforcer, simplifier et harmoniser le suivi et l'évaluation aux échelons mondial, régional et national, en particulier celles qui cherchent à améliorer rapidement les systèmes d'évaluation et de suivi dans les pays prioritaires par la prestation de conseils techniques et le recrutement de personnel spécialisé dans lesdits pays et dans d'autres;

9. *Félicite* le Programme et ses partenaires pour le lancement de la Coalition mondiale sur les femmes et le sida, et appelle à une plus grande mobilisation de la part des gouvernements, des organismes des Nations Unies, de la société civile et du secteur privé sur la question des femmes et du VIH/sida;

10. *Se félicite* qu'à sa dix-septième réunion le Conseil de coordination du Programme ait apporté son soutien aux recommandations de l'Équipe spéciale mondiale chargée d'améliorer la coordination entre les institutions multilatérales et les donateurs internationaux dans le domaine de la lutte contre le sida, demande au Programme et à l'ensemble des organismes des Nations Unies de mettre en œuvre ces recommandations, comme il convient, et invite d'autres institutions multilatérales à faire de même;

11. *Appuie* les mesures prises par le Programme pour faire valoir la nécessité d'augmenter les ressources allouées à la lutte contre le VIH/sida et chercher des solutions novatrices en vue d'élargir la base de financement, aux niveaux national et international;

12. *Se félicite* que le Programme ait renforcé le cadre de gestion axé sur les résultats et simplifié le budget et plan de travail unifié pour 2006-2007, comme le Conseil de coordination du Programme l'a demandé à sa seizième réunion;

13. *Prie* le Secrétaire général de lui transmettre, à sa session de fond de 2007, un rapport établi par le Directeur exécutif du Programme commun en collaboration avec les autres organismes et organes compétents du système des Nations Unies, qui devrait comprendre des informations sur les progrès réalisés dans

la mise en œuvre d'une action coordonnée du système des Nations Unies pour faire face à la pandémie de VIH/sida, ainsi que sur les décisions, recommandations et conclusions du Conseil de coordination du Programme postérieures à la session de fond tenue par le Conseil en 2005.
